



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prise en charge des soins en orthodontie pédiatrique

Question écrite n° 14633

Texte de la question

M. Guillaume Garot attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les difficultés croissantes rencontrées par les familles en matière de prise en charge des traitements orthodontiques chez les enfants lorsqu'ils répondent à une indication médicale reconnue. Certains soins indispensables au bon développement bucco-dentaire des mineurs, notamment en cas de dents incluses ou de défaut d'éruption des dents définitives, donnent lieu à des coûts particulièrement élevés, fréquemment tarifés entre 6 000 et 8 000 euros. Dans le même temps, les niveaux de remboursement proposés par l'assurance maladie apparaissent insuffisants et peu adaptés à la réalité des pratiques, leurs bases n'ayant que marginalement évolué depuis de nombreuses années. Par ailleurs, l'absence de mécanismes encadrant les honoraires, conjuguée à un manque de transparence pour les usagers, accentue les difficultés, notamment dans les territoires où l'offre de soins est restreinte. Pour un même traitement, les tarifs peuvent varier considérablement d'un praticien à l'autre, allant parfois du simple au double. Une telle situation contribue à renforcer les inégalités d'accès à des soins pourtant indispensables. Il serait cohérent que les actes présentant un caractère médicalement justifié chez les enfants bénéficient d'un encadrement tarifaire et de niveaux de prise en charge au moins aussi favorables que ceux accordés à certains actes destinés aux adultes, parfois à visée non essentielle. En l'état, le différentiel observé peut apparaître difficilement justifiable au regard des priorités de santé publique et de l'intérêt thérapeutique. Dans ce contexte, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend engager en faveur d'une révision des bases de remboursement applicables à ces soins, d'un encadrement et d'une meilleure transparence des tarifs pratiqués et d'un accès plus équitable et financièrement soutenable à l'orthodontie pédiatrique.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Garot](#)

Circonscription : Mayenne (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14633

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2026](#), page 3609